

[Adaptation des épreuves de certification des diplômes du travail social pour la session 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19](#) [1]

Arrêté du 25 juin 2020 portant adaptation des épreuves de certification des diplômes du travail social pour la session 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Journal officiel lois et décrets - N° 0158 du 27 juin 2020

Cet arrêté adapte les modalités de délivrance des diplômes visés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Il prévoit le recours à des propositions de notes émanant des établissements de formation en travail social soumises à la validation du jury. Il porte en annexe des modèles de fiches, adaptées à chaque diplôme, que doivent utiliser les établissements de formation dans ce cadre.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/adaptation-des-%C3%A9preuves-de-certification-des-dipl%C3%B4mes-du-travail-social-pour-la-session-2020>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042044121&categorieLien=id>